

	1876-77.	1877-78.	Augmen- tation.
Nombre d'élèves	3121	3212	91
Assistance moyenne	2381	2516	138
No. d'élèves depuis l'A. B. C. jusqu'à la L. C.	502	591	92
Nombre d'élèves lisant couramment	1113	1089	23
Nombre d'élèves lisant bien	1506	1529	23
Nombre d'élèves étudiant l'Arithmétique	1674	2024	350
Nombre d'élèves étudiant le calcul mental	1601	1971	373
Nombre d'élèves étudiant la tenue des livres	116	373	257
Nombre d'élèves écrivant	1631	2301	673
Nombre d'élèves étudiant le mesurage	11	31	17
Nombre d'élèves étudiant l'anglais	112	113	1
Nombre d'élèves étudiant la grammaire	1601	1119	58
Nombre d'élèves étudiant l'orthographe	963	1012	79
Nombre d'élèves étudiant l'analyse	972	1012	70
Nombre d'élèves étudiant l'histoire	778	882	101
Nombre d'élèves étudiant la géographie	139	623	181
Nombre d'élèves étudiant l'agriculture	106	531	125
Nombre d'élèves étudiant la musique vocale	1327	1118	121
No. d'élèves étudiant la musique instrumentale	18	37	19
Nombre d'élèves étudiant l'art épistolaire	198	412	224
Nombre d'élèves étudiant le dessin linéaire	2	1132	1130
No. d'élèves étudiant le dessin d'après nature	16	26	10

« J'attribue cet excellent résultat à la création du Dépôt de livres et à la bonne volonté des commissaires, qui se sont empressés de se rendre à votre désir, soit en vendant ou distribuant gratuitement les livres qu'ils ont achetés du dépôt, conformément à la loi ; et l'on ne saurait trop féliciter le gouvernement d'une telle innovation. Aujourd'hui, la majorité des écoles du comté ont toutes les fournitures nécessaires. Quelques municipalités ne se sont point encore conformées, en tous points, à vos instructions, mais je suis convaincu qu'avant peu elles s'y soumettront.

« Comme je vous ai fait connaître, dans mon dernier rapport, l'état des maisons d'écoles, leurs emplacements, je crois inutile d'y revenir cette année. Quant au mobilier, les écoles sont pourvues de bonnes tables, de sièges à dossiers, d'armoires, etc. Les commissaires méritent des éloges à cet égard, et c'est pour moi un plaisir de constater qu'ils ne reculent devant aucun sacrifice pour faire progresser les écoles et qu'ils s'acquittent de leur charge avec zèle et habileté. Les secrétaires-trésoriers sont, comme les années passées, toujours zélés et s'acquittent bien des devoirs que leur impose leur charge. Les comptes et registres sont tenus régulièrement.

« Les écoles sont toutes dirigées cette année par des institutrices diplômées, à l'exception de celle de St. Féli-cien. Quant au traitement accordé à chaque institutrice, il est le même que l'année dernière : \$80 à \$100 pour les écoles élémentaires, et \$160 à \$180 pour les écoles modèles.

« J'ai donné en prix 400 volumes. Je ne donne ces prix qu'aux élèves méritants, les plus assidus et qui ont obtenu, durant l'année, le plus grand nombre de bons points. Ces prix attirent l'attention des parents, et il serait à désirer qu'un plus grand nombre fût destiné pour chaque école.

« Durant ma visite, j'ai insisté pour que le journal d'inscription d'appel, ainsi que le registre des notes, fussent faits régulièrement suivant les formules A et B. Déjà, à ma demande, un grand nombre les avaient faits suivant les formules »

L'enseignement du dessin en France

Le récent arrêté ministériel sur l'enseignement du dessin dans les lycées en France, porte ce qui suit :

Art. 1er. L'enseignement du dessin est obligatoire à partir de la classe de sixième ; il est continué d'année en année jusqu'à la classe de philosophie inclusivement. Cet enseignement est donné à tous les élèves internes et externes. Il y aura un enseignement particulier pour les élèves de mathématiques élémentaires et spéciales.

Le directeur des beaux-arts en France a adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts le rapport suivant :

Monsieur le ministre,

J'ai toujours pensé que la direction des beaux-arts avait pour devoir, non-seulement de favoriser l'éclosion des œuvres d'art les plus considérables que puisse donner à la France le génie de ses artistes, mais encore de favoriser dans la nation tout entière et par tous les moyens le développement du goût et l'intelligence des œuvres d'art.

L'art est un ; son principe s'étend des plus hautes conceptions des grands maîtres au plus infime produit de la main de l'artisan ; aussi le goût et l'intelligence de l'art sont-ils devenus, dans tous les pays civilisés, la condition première de leur industrie, la meilleure raison de leur richesse. La France le doit savoir mieux qu'aucune autre nation, elle qui, depuis deux siècles, doit son crédit unique en matière de goût à l'influence que la suprématie de ses artistes, acceptée de l'Europe entière, a exercée sur ses praticiens et ses artisans de tous genres.

De là, monsieur le ministre, cette préoccupation instinctive chez nous de répandre dans la classe ouvrière la science et la pratique du dessin ; de là, il y a cent ans, cette mode de fonder, non-seulement à Paris, mais dans nos grandes villes de province, des écoles gratuites de dessin à l'usage des enfants du peuple. L'exemple était bon, il a été suivi par delà nos frontières, et je ne saurais vous énumérer les efforts et les sacrifices immenses qui ont été faits par nos voisins pour propager chez eux l'enseignement du dessin, particulièrement depuis la première Exposition universelle de Londres en 1851, où il avait été démontré que la France devait à l'art, c'est-à-dire au dessin, la supériorité de ses industries de luxe.

De notre côté, monsieur le ministre, nous ne sommes point restés tout à fait inactifs ; les écoles de dessin se sont multipliées, notamment dans la ville de Paris, qui a bien compris de quelle nécessité première étaient de telles écoles pour entretenir et développer le goût de ses ateliers ; mais il fallait aller plus loin encore, et c'est dans l'instruction publique de la nation qu'il convient aujourd'hui d'introduire, sans plus tarder, cet élément vital de sa grandeur et de sa prospérité.

Vous avez à la fois dans vos mains, monsieur le ministre, l'administration de l'instruction publique et celle des beaux-arts. La réunion de ces deux importants services rend aujourd'hui facile l'accomplissement de cette grande mesure d'intérêt national.

On est fondé à croire qu'une telle considération ne fut pas étrangère à la création du conseil supérieur des beaux-arts, puisque le décret du Président de la République qui instituait ce conseil, sur la proposition de vos prédécesseurs, l'appelait à donner son avis sur les questions intéressant l'enseignement des beaux-arts.

Dès le mois de mars 1875, mon cher collègue, M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire, et moi, avions réuni quelques personnes compétentes pour rechercher les premiers moyens d'assurer au dessin, dans l'enseignement primaire, la place digne et sérieuse qu'il